

*Questions orales*

**M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, présentement les agriculteurs de l'Est du Canada, tant ceux du Québec que des provinces Maritimes, ont présenté des demandes à l'Office de stabilisation des prix agricoles, et les demandes font l'objet d'une étude devant l'Office et le Conseil canadien de l'horticulture. Il reste à compléter les études et j'ose croire que d'ici très peu de temps nous pourrions annoncer à la Chambre un programme de stabilisation pour les producteurs de pommes de terre de l'Est du Canada.

\* \* \*

[Traduction]

**LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ**

## LA RÉPARTITION DES QUOTAS

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Madame le Président, j'aimerais adresser ma question au ministre des Transports qui est chargé de la Commission canadienne du blé. Je suis sûr que le ministre est au courant des quotas de blé ridiculement faibles dans les zones d'expédition du CP, en particulier dans la province de l'Alberta, où ils s'établissent à quelque 2.9 boisseaux, tandis qu'ils sont de neuf boisseaux l'acre dans les zones avoisinantes du CN, ce qui est contraire à l'esprit et au principe de l'équité. Je me demande si le ministre des Transports pourrait inviter son collègue à l'autre endroit à prendre des mesures immédiates pour rectifier cette situation injuste?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je ne manquerai pas de porter cette question à l'attention du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé.

**M. Mazankowski:** Madame le Président, je prierais le ministre des Transports de bien vouloir demander au ministre chargé de la Commission canadienne du blé de recommander un rajustement immédiat des quotas, et si la chose n'est pas possible, de faire transférer du blé sur la ligne du Canadien National au cas où la ligne du Canadien Pacifique continuerait d'être encombrée.

**M. Pepin:** Madame le Président, je suis persuadé que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé s'empressera de rectifier la situation s'il est démontré qu'il y a une injustice dans la répartition des quotas dans ce secteur particulier.

\* \* \*

**LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE**

## LE RECOURS À LA LOI EN 1970—LA PUBLICATION DE LA DOCUMENTATION

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. L'affaire du FLQ remonte à plus d'une dizaine d'années. D'autres gouvernements et leurs agences dévoilent maintenant des renseignements détaillés sur cette

affaire. La presse française et la presse anglaise portent pratiquement tous les jours des accusations contre certaines personnes relativement à cette affaire. Le ministre de la Justice de l'époque, un certain John Turner dont le premier ministre se souvient, j'en suis sûr, a déclaré il y a dix ans qu'une fois au courant de tous les faits concernant cette crise, la Chambre verrait que le gouvernement avait eu parfaitement raison de recourir à la loi sur les mesures de guerre. Par conséquent, le premier ministre ne croit-il pas le moment venu, dix ans après ces événements, de publier l'imposante documentation qu'il possède sur cette affaire?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député a, je crois, déjà posé cette question et je lui ai répondu. Je lui ai dit alors, et je l'ai répété depuis, que les décisions du gouvernement sur lesquelles la Chambre s'était prononcée, y compris son propre parti, reposaient sur des faits connus, qui ont été publiés. Je maintiens cette déclaration. S'il croit pouvoir en apprendre davantage de mon ami John Turner, je me ferais un plaisir de lui donner son numéro de téléphone et de demander à M. Turner de dévoiler tout ce qu'il sait.

**M. Lawrence:** Madame le Président, le premier ministre n'ignore sans doute pas que d'autres personnes ici savent que le bureau du conseil privé, le solliciteur général et la GRC possèdent une documentation et des dossiers qu'ils se gardent bien de publier pour camoufler le gâchis monumental dont le très honorable représentant est responsable—et je ne porte pas cette accusation à la légère. Par conséquent, je me demande s'il n'est pas temps que le premier ministre réexamine cet amas de documentation et de dossiers pour que le public canadien sache vraiment ce qui justifiait certaines décisions.

**Une voix:** Dites la vérité.

**M. Trudeau:** Madame le Président, je tiens à rappeler au député que le gouvernement cherche à faire adopter le projet de loi sur la liberté d'accès à l'information depuis le discours du trône et, sauf erreur, les leaders à la Chambre sont convenus d'en conclure au moins la deuxième lecture demain, grâce à la collaboration de tous les partis. Nous espérons voir cette mesure législative prendre force de loi bientôt, et si le député pense que certains documents peuvent étayer ses doutes, il est tout à fait en droit de les demander.

Il m'accuse de gâchis monumental, mais j'aimerais que le député nous fournisse quelques preuves à l'appui de ses dires. Je le répète—et les Canadiens connaissent bien la situation, je pense—dans les années qui ont précédé 1970, il y a eu une certaine de cas de déraillements de trains, de vols de dépôts d'armes, d'attaques d'armuriers, d'enlèvements, de meurtres et d'assassinats; je signale en outre au député que le gouvernement en place, à l'époque, n'était pas disposé à céder le pouvoir à un gouvernement parallèle constitué de gens non élus, ce qui a eu pour effet de supprimer la violence au Canada depuis lors. Le député n'est pas étranger à la chose puisque c'est son parti qui nous a poussés à adopter la loi sur les mesures de guerre.